

A.V. Simulation

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.403.400 euros
Siège social : 7, avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC
829 122 506 RCS TOULOUSE

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DE LA SOCIETE EN
DATE DU 15 DECEMBRE 2023**

Les soussignées :

- **OKTAL**, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé 5 rue de Caulet à Toulouse (31300), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 349 103 531 ;
- **RENAULT**, société par actions simplifiée au capital de 533.941.113 euros, dont le siège social est situé 13-15 quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 780 129 987 ;
- **3DS Investments**, société par actions simplifiée au capital de 101.016.128 euros, dont le siège social est situé 10 rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacouvlay (78140), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 852 559 764 ;
- **UTAC Holding**, société par actions simplifiée au capital de 66.190.384 euros, dont le siège social est situé Autodrome de Linas-Montlhéry, avenue Georges Boillot à Linas (91310), immatriculée au registre des commerces et des sociétés d'Evry sous le numéro 824 418 248 ;

détenant ensemble l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société et étant en conséquence seuls associés (les « Associés ») de la Société,

ont pris, à l'initiative de SOGECLAIR, société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.204.901, dont le siège social est situé 7 avenue Albert Durand à Blagnac (31700), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 335 218 269, en sa qualité de président de la Société (le « Président »), aux termes du présent acte sous seing privé et conformément aux stipulations de l'article 24 des statuts de la Société, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un membre du Conseil d'administration,
2. Désignation d'un nouveau membre au sein du Conseil d'administration,
3. Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION : DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de :

- la lettre de démission de Monsieur Christophe GARSUAULT,

de son mandat de membre du Conseil d'administration de la Société,

Prend acte de sa décision de démissionner de son mandat de membre du Conseil d'administration.

DEUXIEME DECISION : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Christophe GARSUAULT de son mandat d'administrateur,

Décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat et jusqu'au 15 janvier 2026 :

- Monsieur Julien GUILLET, en qualité de représentant de la société Renault au sein du Conseil d'administration de la Société.

Monsieur Julien GUILLET a déjà fait savoir qu'il acceptait ses fonctions s'il venait à être désigné.

A compter de ce jour, le Conseil d'administration de la Société sera donc composé des membres suivants :

1/ Sur proposition d'OKTAL :

- SOGECLAIR SA représentée par Monsieur Olivier PEDRON ;
- Monsieur Philippe ROBARDEY ;
- OKTAL SAS représentée par Monsieur Olivier PEDRON ;
- Monsieur Sylvain CROSNIER ;
- Madame Elise LEGENDRE ;
- Monsieur Alexandre ROBARDEY.

2/ Sur proposition de Renault :

- Monsieur Olivier COLMARD ;
- Monsieur Julien GUILLET.

3/ Sur proposition de 3DS Investments :

- Monsieur Philippe LAUFER.

4/ Sur proposition d'UTAC Holding :

- UTAC Holding représentée par Monsieur Laurent BENOIT.

TROISIEME DECISION : POUVOIRS A CONFERER

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour accomplir auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra de réaliser et, plus généralement, faire le nécessaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé, après lecture et conformément aux stipulations de l'article 24 des statuts de le Société, par tous les Associés ainsi que le Président.

DocuSigned by:

Olivier PÉDRON

C12B564CA90E4AC...

OKTAL SAS

Représentée par SOGECLAIR SA,

Elle-même représentée par Olivier Pédron

DocuSigned by:

Quitterie de Pelleport

07FC83E5AD64436...

Renault SAS

Représentée par Quitterie de Pelleport

DocuSigned by:

Thibault de Tersant

B32CD067D161409...

3DS Investments SAS

Représentée par Thibault de Tersant

DocuSigned by:

Laurent Benoit

B9EA2908EE21405...

UTAC Holding SAS

Représentée par Laurent Benoit

DocuSigned by:

Olivier PÉDRON

C12B564CA90E4AC...

Le Président, SOGECLAIR SA,

Représenté par Olivier Pédron

Dûment habilité aux fins des présentes.